

Jeudi 2 avril 2020

Lettre d'Information 2020/31

Réponses du ministère à vos interrogations

Chère adhérente, cher adhérent,

Nous avons eu aujourd'hui une réunion du **bureau du CNPS (Conseil National des Professions du Spectacle)** en visioconférence avec notamment Sylviane Tarsot-Gillery, la directrice générale de la création, Stephan Kutniak, conseiller du ministre en charge du soutien à la création et aux artistes, ainsi qu'avec les équipes du ministère de la Culture.

Cette réunion avait principalement pour objet la mise en application de règles et de mesures concernant la lutte contre l'épidémie due au coronavirus.

1/ CHÔMAGE PARTIEL

Le ministère nous a rappelé que le chômage partiel s'appliquait bien aux artistes et techniciens engagés en CDDU (intermittents).

Le ministère a également rappelé qu'il travaillait actuellement avec le ministère du Travail à la rédaction d'un arrêté concernant le chômage partiel des artistes et des techniciens.

La difficulté étant d'établir des règles d'équivalence entre le cachet et la durée du travail.

Le décret ou arrêté sur cette question devrait paraître dans les prochains jours. Nous avons rappelé, syndicats de salariés et syndicats d'employeurs, la difficulté dans laquelle nous étions placés, du fait que ces textes ne soient pas encore mis en place.

J'ai rappelé notre inquiétude et l'impossibilité pour vos entreprises que le cachet pris en compte pour le chômage partiel ne soit pas totalement pris en charge par une allocation de l'État. Il n'est pas possible qu'un reste à charge soit dû par les entreprises.

Nous avons évoqué la notion d'un plafonnement du cachet pris en compte mais ceci n'a pas été confirmé par le ministère, car les syndicats de salariés ne sont pas favorables à cette solution.

Le ministère a confirmé que les associations sont éligibles à l'activité partielle.

2/ CONTRATS DE CESSION

Le ministère a rappelé qu'il maintenait les subventions et qu'il invitait les structures à payer les contrats engagés.

J'ai demandé au ministère **que cette mesure soit élargie aux contrats de cession des entreprises privées** et que le ministère en fasse une communication plus large, afin de créer une solidarité entre les structures subventionnées et les structures privées, ainsi qu'en faveur des artistes et techniciens engagés dans le cadre des contrats de cession.

3/ PROMESSES D'EMBAUCHE

Le ministère a rappelé que **peuvent être prises en compte comme engagement les promesses d'embauche, dès lors que sont précisées dans la promesse d'embauche : la fonction, la rémunération de l'artiste / du technicien et la date de l'embauche.** Il faut qu'il y ait une intention d'embauche.

Il a été demandé au ministère une garantie écrite de ces points, afin de ne pas risquer une qualification de fraude au regard de pôle emploi.

4/ REPORT DE LA DATE ANNIVERSAIRE DES INTERMITTENTS

Le ministère a évoqué le report de la date anniversaire par arrêté.

Ce report ne sera pas d'une année néanmoins.

La prochaine réunion du CNPS aura lieu le 8 avril.

Nous sommes en veille sur la sortie des nouveaux arrêtés et vous les communiquerons aussitôt.

Veillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Philippe CHAPELON
Délégué général



▶▶▶ Retrouvez sur notre site en page d'accueil, le DOSSIER "**CORONAVIRUS - RESSOURCES SNES**" toutes les informations que nous publions et d'autres informations liées à l'épidémie due au coronavirus / COVID19 (textes officiels, liens vers les sites des Préfectures et des Agences Régionales de Santé ...)

SITE SNES
Dossier RESSOURCES CORONAVIRUS